



PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 2 AVRIL 2025
À 18 H 00

L'an deux-mille-vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de l'Eau Moret Seine et Loing, légalement convoqué, à la Salle de réunion du Pôle APROTER, 18 bis allée Gustave Prugnat - Moret sur Loing à Moret-Loing-et-Orvanne, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Compétence Production :

La Genevraye
Montigny-sur-Loing
Moret-Loing-et-Orvanne
Moret-Loing-et-Orvanne
Nonville
Saint-Mammès
Treuzy-Levelay
Villemer

M. OTLINGHAUS Pascal **arrivé à 18h15**
M. GRENET Michel
M. JOCHMANS Hervé
M. SEPTIERS Patrick
M. BELLLOT Jean-Claude
M. CARRANT Claude
Mme PILLOT Patricia
M. BEAUFRETON Franck

Compétence Distribution :

La Genevraye
Montigny-sur-Loing
Moret-Loing-et-Orvanne

Moret-Loing-et-Orvanne
Nonville
Saint-Mammès
Treuzy-Levelay
Villemer

M. REFAUVELET Gérard
M. CORBEL Jean-Yves
M. ATLAN Marc délégué suppléant
de Mme TANGUY Gaël
M. ZAKEOSSIAN Dikran
M. BELLLOT Jean-Claude
M. LE BLOAS Roger
Mme PILLOT Patricia
M. BEAUFRETON Franck

Agents de la collectivité territoriale :

Mme CLERVIL / Mme SCHEFFER / M. MATAKIAS / M. GONÇALVES / M. CLERVIL

Monsieur CORBEL est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2024

En premier lieu, le Président appelle les éventuelles observations à la rédaction du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2025, aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Quorum		Pour	13
En exercice	15	Contre	-
Présents	13	Abstention	-
Votants	13	Total	13

Arrivé de M. OTLINGHAUS

ORDRE DU JOUR

INFORMATION

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Point 1 - La Genevraye – Saint-Mammès : Installations de nouveaux Délégués Syndicaux

La délibération n° 2025/02 du 21 mars 2025 de la Commune de La Genevraye désigne une déléguée suppléante à siéger au Syndicat,

La délibération n° 2025/16 du 26 mars 2025 de la Commune de Saint-Mammès désigne un délégué Titulaire à siéger au Syndicat.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **INSTALLE** le nouveau délégué et suppléante dans leurs fonctions, conformément à la présentation ci-dessous :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS DU SIDA AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES			
	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
	Production	Distribution		
LA GENEVRAYE	OTLINGHAUS Pascal	REFAUVELET Gérard	PERINI Marie-Claire	HENRY Christine
NONVILLE	BELLIOT Jean-Claude	BELLIOT Jean-Claude	LORILLON Didier	LORILLON Didier
MONTIGNY SUR LOING	GRENET Michel	CORBEL Jean-Yves	MONCHECOURT Sylvie	MOINAUX Bernard
MORET-LOING-ET-ORVANNE	JOCHMANS Hervé SEPTIERS Patrick	ZAKEOSSIAN Dikran TANGUY Gaël	THEOT Olivier	ATLAN Marc
SAINTE-MAMMÈS	CARRANT Claude	LE BLOAS Roger	PIAT Marilyne	SURIER Chantal
TREUZY-LEVELAY	PILLOT Patricia	PILLOT Patricia	DUROSSET Michel	DUROSSET Michel
VILLEMÉR	BEAUFRETON Franck	BEAUFRETON Franck	DESHAYES Éric	DESHAYES Éric
COMMUNES DÉLÉGUÉES	REPRÉSENTANTS DE MLO AVEC VOIX CONSULTATIVES			
ECUELLES	GRAU Anne			
EPISY	GAUDIN Katell			
MONTARLOT	ARRIAT-BOISSERAND Catherine			
MORET SUR LOING	GRUET Brice			
VEUVEUX LES SABLONS	EPIKMEN Valérie			

Quorum		Pour	15
En exercice	15	Contre	-
Présents	15	Abstention	-
Votants	15	Total	15

Point 2 - Compte-rendu des décisions prises par délégation du Comité au Président

Le Président expose conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « le Président doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité Syndical des décisions prises par délégation ».

Le Président informe que les décisions suivantes ont été prises depuis le dernier Comité Syndical :

✓ N° 2025.03.08 du 20 mars 2025 :

**Contrat de délégation par affermage du service public d'eau potable – Commune de Nonville
Avenant n° 2 : modification du maître d'ouvrage**

✓ N° 2025.03.09 du 25 mars 2025 :

**Convention pour l'assistance technique à l'exploitation de la station de traitement
d'eau potable – Commune de Villemer - Avenant n° 1 : modification du maître d'ouvrage**

Point 3 - Commission de Délégation de Service Public Eau potable – Election

Le Président rappelle que dans le cadre de la constitution de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) mentionnée à l'article L.1411-5 du CGCT, l'Assemblée Délibérante a :

◆ créé la CDSP : délibération n° 2025.03.05 du 12 mars 2025,

Le Président/en cas d'absence son représentant – 5 titulaires et 5 suppléants,

◆ fixé les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D1411-5 du CGCT,

◆ autorisé le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette délibération.

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, l'élection de la CDSP a lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Suite à l'adhésion au SIDEAU au 1^{er} janvier 2025, les Communes de Nonville, Treuzy-Levelay et Villemer, génèrent 6 nouveaux délégués dans l'assemblée délibérante et cette disposition peut être respectée.

Les membres titulaires et les suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de :

◆ restes : le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,

◆ suffrages : le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'Assemblée Délibérante décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des cinq (5) membres titulaires et des cinq (5) membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public.

Une seule liste de candidatures est déposée :

Liste 1	
Titulaires :	Suppléants :
M. BEAUFRETON Franck	Mme PILLOT Patricia
M. LE BLOAS Roger	Mme TANGUY Gaël
M. GRENET Michel	M. SEPTIERS Patrick
M. OTLINGHAUS Pascal	M. CARRANT Claude
M. BELLIOU Jean-Claude	M. REFAUVELET Gérard

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

◆ DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret ;

◆ INSTALLE la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

Président de la CDSP :

Autorité habilitée à signer la convention de Délégation de Service Public :

M. ZAKEOSSIAN Dikran

ou son Représentant désigné par arrêté

En qualité de membres titulaires :

M. BEAUFRETON Franck

M. LE BLOAS Roger

M. GRENET Michel

M. OTLINGHAUS Pascal

M. BELLIOU Jean-Claude

En qualité de membre suppléant :

Mme PILLOT Patricia

Mme TANGUY Gaël

M. SEPTIERS Patrick

M. CARRANT Claude

M. REFAUVELET Gérard

Quorum		Pour	16
En exercice	16	Contre	-
Présents	16	Abstention	-
Votants	16	Total	16

Point 4 - Commission d'Appel d'Offres – Élection

Le Président rappelle que dans le cadre de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), mentionnée à l'article L.1411-5 du CGCT, l'Assemblée Délibérante a :

- ◆ créé la CAO : délibération n° 2025.03.06 du 12 mars 2025,
Le Président/en cas d'absence son représentant – 5 titulaires et 5 suppléants,
- ◆ fixé les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D1411-5 du CGCT,
- ◆ autorisé le Président à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette délibération.

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, l'élection de la CAO a lieu au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

Suite à l'adhésion au SIDAU au 1^{er} janvier 2025, les Communes de Nonville, Treuzy-Levelay et Villemer, génèrent 6 nouveaux délégués dans l'assemblée délibérante et cette disposition peut être respectée.

Les membres titulaires et les suppléants sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de :

- ◆ restes : le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
- ◆ suffrages : le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'Assemblée Délibérante décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'élection des cinq (5) membres titulaires et des cinq (5) membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Une seule liste de candidatures est déposée :

Liste 1	
Titulaires :	Suppléants :
M. OTLINGHAUS Pascal	M. BELLIOU Jean-Claude
M. LE BLOAS Roger	M. BEAUFRETON Franck
Mme PILLOT Patricia	M. SEPTIERS Patrick
M. JOCHMANS Hervé	M. CARRANT Claude
M. GRENET Michel	Mme TANGUY Gaël

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **DÉCIDE** de ne pas recourir au scrutin secret ;
- ◆ **INSTALLE** la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Président de la CAO :

Autorité habilitée à signer les marchés publics : M. ZAKEOSSIAN Dikran
ou son Représentant désigné par arrêté

En qualité de membres titulaires :

M. OTLINGHAUS Pascal

M. LE BLOAS Roger

Mme PILLOT Patricia

M. JOCHMANS Hervé

M. GRENET Michel

En qualité de membres suppléants :

M. BELLIOU Jean-Claude

M. BEAUFRETON Franck

M. SEPTIERS Patrick

M. CARRANT Claude

Mme TANGUY Gaël

Quorum		Pour	16
En exercice	16	Contre	-
Présents	16	Abstention	-
Votants	16	Total	16

2 – TECHNIQUE

Sans objet.

3 – FINANCES**Point 5 - Reprise et Affectation des Résultats – Année 2025**

Le Président expose que l'article L.2311-5 et R.2311-13 du CGCT, prévoit la reprise et l'affectation par anticipation des résultats de l'exercice 2024 dès le Budget Primitif 2025.

Résultats de l'exercice 2024 :

- ✓ La section d'investissement fait apparaître un déficit de 248 145,43 €,
- ✓ La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 1 160 250,29 €,
- ✓ Les Restes à Réaliser font apparaître un besoin de financement de 8 226,43 €.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ◆ **DÉCIDE** de reprendre par anticipation et d'affecter dès le Budget Primitif 2025, les résultats 2024 de la façon suivante :
 - ✓ C/ D 001 – Déficit d'exécution de la section d'investissement 248 145,43 €,
 - ✓ C/ R 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 239 919,00 €,
 - ✓ C/ R 002 – Report à nouveau à la section de fonctionnement 920 331,29 €.

Quorum		Pour	16
En exercice	16	Contre	-
Présents	16	Abstention	-
Votants	16	Total	16

Point 6 Vote du Budget Primitif 2025

Le Président expose que par L.1612-2 du CGCT précise que le Budget doit être adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Le Président rappelle que le Budget du SIDEAU est voté par nature au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et la section d'investissement.

Le Budget 2025 est établi en fonction du Rapport sur les Orientations Budgétaires présenté lors du Comité Syndical du 12 mars 2025.

Le Président informe que le Budget 2025 se décompose comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
011 – Charges à caractère général	962 929,00 €	70 – Produits des services	1 013 350,00 €
012 – Charges de personnel	256 000,00 €	73 – Produits issus de la fiscalité	0 €
014 – Atténuation de produits	28 740,00 €	74 – Subventions d'exploitation	0 €
65 – Charges de gestion courante	26 700,00 €	75 – Produits de gestion courante	27 810,71 €
66 – Charges financières	19 640,00 €	76 – Produits financiers	0 €
67 – Charges exceptionnelles	10 000,00 €	77 – Produits exceptionnels	0 €
68 – Dotations semi-budgétaires	10 000,00 €	78 – Reprises sur provisions	0 €
022 – Dépenses imprévues	16 475,00 €		
023 – Virement à la section d'investissement	420 000,00 €	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 812,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 820,00 €	002 – Résultat reporté	920 331,29 €
TOTAL	1 996 304,00 €	TOTAL	1 996 304,00 €

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
20 – Immobilisations incorporelles	0 €	13 – Subventions d'investissement	113 771,00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 402 473,95 €	16 – Emprunts et dettes assimilées	1 676 912,00 €
23 – Immobilisation en cours	895 067,05 €	23 – Immobilisation en cours	0 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	124 150,00 €	10 – Dotations, fonds divers, réserves	0 €
020 – Dépenses imprévues	0 €	106 – Réserves	239 919,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 812,00 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	420 000,00 €
001 – Solde d'exécution négatif	248 145,43 €	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	245 820,00 €
Restes à réaliser	312 859,57 €	Restes à réaliser	321 086,00 €
TOTAL	3 017 508,00 €	TOTAL	3 017 508,00 €

☞ **Intervention de M. BELLIOU :**

Il y a une confusion entre la part fixe et la part variable concernant la Commune de Villemer. Les deux ont été inversées.

☞ **Réponse de M. BEAUFRETON :**

Oui, je confirme.

☞ **Intervention de M. BELLIOU :**

Les 140 000 € sont dédiés à la route de Montereau sont surestimés, le devis de SAUR est de 100 000 HT soit 120 000 TTC.

☞ **Intervention du Président :**

Nous équilibrerons en cours d'exercice en cas de non utilisation complète de l'enveloppe. Les travaux ne sont pas réceptionnés à ce jour, la facture n'est donc pas acquittée.

☞ **Question de M. GRENET :**

Quel est l'impact sur le prix de l'eau de l'ensemble des nouvelles mesures à prendre en compte comme les métabolites de pesticides ?

Attention aux échéances qui arrivent et ne pas augmenter le prix de l'eau pour se mettre la balle dans le pied.

☞ **Intervention de M. BEAUFRETON :**

À mon sens, il est nécessaire de rester sur la qualité et la sécurité de la gestion de l'eau.

☞ **Intervention du Président :**

Il faut attendre le résultat des consultations sur les contrats d'exploitation pour définir la stratégie future de la politique globale de l'Eau qui passera par le prix. Le périmètre semble maintenant stable, les investissements et projets connus, il conviendra d'engager un schéma directeur d'Alimentation en Eau Potable, de travailler sur la sobriété et le volet préventif qui sont primordial si l'on souhaite être éligible aux aides des partenaires financiers.

☞ **Question de M. BELLIOU :**

Le reversement des excédents des nouvelles Communes sont prises en compte dans le budget ?

- ☛ **Réponse de la Directrice des Finances avec l'accord du Président :**
Non, car ils n'ont pas été votés, ils seront ajoutés à la DM de fin d'année.
- ☛ **Intervention du Président :**
Merci au Service des Finances à ses équipes pour le travail accompli !
Leur dévouement et leurs efforts sont vraiment appréciés.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir voté et délibéré, à l'unanimité,

- ◆ **ADOPTE** le Budget Primitif 2025 du SIDEAU par chapitre.

Quorum		Pour	16
En exercice	16	Contre	-
Présents	16	Abstention	-
Votants	16	Total	16

Point 7 Budget 2025 – Amortissements suite au transfert des opérations patrimoniales de la Commune déléguée de Veneux-Les Sablons

Le Président expose que lors du Comité Syndical du 11 décembre 2024, a autorisé à signer le tableau de mise à disposition de l'actif et du passif.

Ce transfert entraîne l'obligation pour le Syndicat de continuer les amortissements engagés par la Commune déléguée de Veneux-Les Sablons. Il ressort de ce transfert que deux comptes doivent être amorti sur 1 an comme suit :

- ✓ Compte 2031 pour un montant de 4 740,00 € qui correspond à l'étude d'impact pour le transfert de compétence qui aurait dû être constatée à la section de fonctionnement,
- ✓ Compte 1313 pour un montant de 12 811,49 € sans numéro d'inventaire.

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir voté et délibéré, à l'unanimité,

- ◆ **APPROUVE** le principe d'amortir sur une année le compte 2031 et le compte 1313 issus transfert des opérations patrimoniales.

Quorum		Pour	16
En exercice	16	Contre	-
Présents	16	Abstention	-
Votants	16	Total	16

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question n'étant formulée, la séance est levée.

Fin de la réunion à 19 h 00.

Le Président,

Dikran ZAKEOSSIAN



Le Secrétaire de Séance,

Jean-Yves CORBEL